

**Décret n° 98 - 288 du 10 AOUT 1998**  
**portant nomination d'un conseiller du Président de la République**

*Le Président de la République*

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu le décret n° 001-97 du 29 octobre 1997 portant nomination du ministre, directeur du cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 97-58 du 24 décembre 1997 portant nomination du directeur général du laboratoire national de santé publique ;  
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

**DECRETE :**

**Article premier.-** Monsieur *PARRA Henri Joseph* est nommé, cumulativement avec ses fonctions de directeur général du laboratoire national de santé publique, conseiller du Président de la République à la recherche scientifique et technologique.

**Article 2.-** Monsieur *PARRA Henri Joseph* percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret sera inséré au Journal Officiel ./-

Fait à Brazzaville, le 10 AOUT 1998



*Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-*